

Mairie Annexe
de Baliste Razimbaud
Rue d'Aoste
11100 NARBONNE
☎ 04.68.32.58.63
Lundi au Vendredi
9h à 12h - 13h à 17h
Fermeture du service
Titres d'identité
11h30 et 16h30

Hôtel de ville
Espace Formalités
Place Hôtel de Ville
11100 NARBONNE
☎ 04.68.90.30.30
Lundi au vendredi
8h à 17h
Fermeture du service
Titres d'identité 16h30

Mairie de St Jean St Pierre
Maison des Services
Avenue de la Naïade
11100 NARBONNE
☎ 04.68.90.31.31
Lundi au Vendredi
8h à 17h
Fermeture du service
Titres d'identité 16h30



ATTENTION LE TEMPS DE TRAITEMENT D'UN DOSSIER EST DE 20 MIN


LE MERCREDI SUR RENDEZ-VOUS POUR LES DEPOTS DE DOSSIER LUNDI – MARDI – JEUDI ET VENDREDI SANS RENDEZ-VOUS DEMANDE DE TITRE D'IDENTITE FRANÇAIS

- Présence du demandeur obligatoire au moment du dépôt de dossier quel que soit son âge
- Prise d'empreintes à partir de 12 ans au dépôt de la carte d'identité, au dépôt et au retrait du passeport
- Présence du même représentant légal accompagnant le mineur au dépôt et au retrait
- Le dépôt de dossier et le retrait du titre sont strictement individuel et personnel – pas de remise à un tiers

Tous les justificatifs doivent être présentés
En original et en photocopie

- Pré-demande en ligne sur le site internet « service-public.fr »
Ou
Le formulaire Cerfa à retirer en mairie ou mairies annexes, et compléter la 1^{ère} page uniquement, en majuscule, à l'encre noire, le cas échéant avec les accents et les tirets
- 1 photographie d'identité conforme** (35x45 mm, tête nue, sans expression, bouche fermée, recommandé sans lunettes) de moins de 6 mois, non découpée, sans défaut ni pliure. (photographe ou Photomaton)
- 1 justificatif de domicile** datant de moins d'un an au nom du demandeur (par exemple : avis d'imposition, facture d'électricité, d'eau, de téléphone, attestation d'assurance habitation) + **photocopie**
Ou
1 justificatif de domicile au nom de l'hébergeant avec **originale et copie** de sa carte d'identité et l'attestation d'hébergement complétée
- Carte nationale d'identité + photocopie recto verso / passeport + photocopie** (page 2)
- Timbres fiscaux** en vente dans les bureaux de tabac, au centre des Impôts ou le site internet « service-public.fr »

Carte Nationale d'Identité	Passeport
Uniquement en cas de perte ou vol : 25 €	- Majeurs : 86 € - Mineurs de 15 ans et plus : 42 € - Mineurs de moins de 15 ans : 17 €

- Acte de mariage** (de moins de 3 mois) **ou de décès** pour justifier le nom d'épouse ou de veuvage, **si** première demande d'apparition.
- Justificatif d'état-civil** : **Si** 1^{ère} demande / perte ou vol / changement d'état civil / titre d'identité périmé depuis + de 5 ans : fournir un extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois (mairie du lieu de naissance) – **NE PAS PRODUIRE si né(e) à NARBONNE ou si** votre commune de naissance est reliée à COMEDDEC – Pour le vérifier, <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)
- Déclaration de vol ou de perte** (commissariat, gendarmerie) **si** renouvellement du titre la déclaration de perte est à faire en mairie uniquement.  Dans ce cas l'avis d'imposition ou non-imposition est obligatoirement requis.
- Justificatif de l'autorité parentale à compléter + pièce d'identité des parents** (jugement de divorce - **si** garde alternée : joindre le justificatif de domicile de chaque parents) + **photocopies**.
- Le cas échéant, justificatif de la nationalité française**

Les Titres d'Identité Français seront conservés maximum 3 mois avant destruction.